

affrontements, le 6 avril 1996, le CICR estime qu'une réflexion de fond s'impose. Il en appelle donc à la communauté des États pour qu'elle prenne en compte la nature particulière de ce type de conflit dans la recherche urgente de solutions pour rétablir l'ordre et la stabilité.

CICR
Communiqué de presse n° 96/15
22 avril 1996

Le délégué général pour l'Afrique a livré à la Revue ses premières réflexions au sujet du défi évoqué par le communiqué de presse reproduit ci-dessus.

Libéria, la logistique humanitaire en question

Depuis le 6 avril 1996, le conflit au Libéria a connu un nouveau rebondissement dramatique et l'on peut à nouveau craindre le pire pour la survie de la population civile. Le CICR déplore et condamne, une fois encore, les violations graves et systématiques des règles fondamentales du droit international humanitaire et des principes minimaux d'humanité, perpétrées depuis le début du conflit, en décembre 1989.

Depuis six ans et demi, les populations civiles, les blessés, les personnes mises hors de combat, les prisonniers ont été régulièrement victimes de tueries, de tortures, de mutilations, de prises d'otages, de travail forcé, de pillages, de destructions de biens et de déplacements forcés. Des enfants ont été enrôlés, et même la paix des morts n'a pas été respectée. Les victimes se comptent par dizaines de milliers, plus de la moitié de la population a dû prendre le chemin de l'exode, les mécanismes traditionnels de cohabitation entre entités différentes ont été balayés, les barrières morales et les références aux principes et valeurs qui fondent et lient toute communauté humaine ont disparu. Les efforts déployés par la communauté internationale pour faire cesser cette tragédie n'ont pas permis d'enrayer cette inexorable dégradation.

Aucun des nombreux accords de paix, négociés avec patience et au prix des plus grandes difficultés, n'a été respecté par les différentes factions en présence. La sécurité et le respect de la personne humaine n'ont jamais été réellement assurés malgré la présence des troupes —

principalement ouest-africaines — chargées du maintien de la paix, de celle des observateurs militaires onusiens, des agences spécialisées onusiennes, des organisations non gouvernementales et de la Croix-Rouge.

Une nouvelle fois, après plusieurs retraits temporaires du CICR d'une partie du pays (en juillet 1990, en octobre 1992 et suite aux événements tragiques à l'intérieur du Libéria, en septembre 1994), le CICR a perdu une grande partie de ses équipements et de ses stocks, lors des récents événements à Monrovia. Il constate que, d'une manière récurrente, la logistique des acteurs de l'humanitaire sur place a été pillée et qu'elle a ainsi servi à renforcer la capacité opérationnelle des factions en présence. Des véhicules, du matériel radio et de télécommunications, pour ne mentionner que les biens les plus convoités, sont entre les mains de combattants de plus en plus indisciplinés. Année après année, les organisations humanitaires ont reconstitué leur équipement logistique et ont ainsi induit, à leur corps défendant, une logique de pillage en toute impunité.

En outre, le foisonnement des organisations humanitaires présentes au Libéria a entraîné des marchandages inévitables, amenant à une dégradation des modalités de travail et de la qualité des actions entreprises. Dans ces circonstances, la poursuite d'une opération humanitaire neutre et impartiale devient de plus en plus difficile et aléatoire.

Le CICR constate qu'au gré de l'évolution des situations, les populations civiles deviennent otages des différents combattants qui vivent à leurs dépens et que, tout en bénéficiant de l'assistance humanitaire d'urgence nécessaire à leur survie, elles en subissent également des effets pervers.

Pour le CICR une réflexion s'impose aujourd'hui, car il n'est plus possible de poursuivre automatiquement des opérations d'assistance avec les mêmes conséquences prévisibles pour les victimes.

L'humanitaire ne doit pas servir d'alibi pour masquer la sinistre réalité d'un pays où le droit et les valeurs minimales d'humanité sont bafoués quotidiennement, et où une illusion de sécurité engendre des catastrophes telles que celle qui a commencé le 6 avril.

Le CICR estime que la solidarité avec les victimes du Libéria est — et reste — indispensable. Cependant, une action humanitaire aux effets durables ne peut être entreprise que si la sécurité est garantie, non seulement pour les victimes du conflit, mais aussi pour les organisations humanitaires. Pour ce faire, un réel effort doit être entrepris afin de rétablir l'ordre et de maintenir la stabilité. Cet effort doit précéder les opérations

humanitaires d'extrême urgence qu'il va falloir mettre en place dans les semaines à venir et il doit être mené indépendamment de celles-ci.

La responsabilité première incombe incontestablement aux Libériens, et particulièrement au gouvernement transitoire et/ou aux responsables des factions. Pour remédier à l'instabilité chronique du Libéria, et afin d'éviter des retombées négatives dans la région, la communauté des États, face à la dérive de ce pays, ne peut limiter sa réponse à un financement des actions humanitaires d'urgence. Elle devrait intensifier ses efforts en vue de l'élaboration d'une solution politique globale, impliquant des prises de décisions, des démarches diplomatiques et des actions concrètes. Ainsi, dans l'optique où l'opération de maintien de la paix en cours devrait être poursuivie, elle devrait être soutenue financièrement, matériellement et sur le plan des effectifs, afin d'être en mesure de remplir son mandat efficacement et en toute neutralité. Une telle approche permettrait alors de développer les actions humanitaires requises de toute urgence pour répondre au drame que vit la population civile du Libéria, en évitant les retombées négatives qu'elles ont eues par le passé.

Jean-Daniel Tauxe
Délégué général du CICR
pour l'Afrique